

https://farid.ps/articles/gaza_airdrops_just_a_smokescreen/fr.html

Largages aériens à Gaza - Juste un écran de fumée

Depuis le **3 mars 2025**, Israël a imposé un **siège total sur la bande de Gaza**, où vivent **2,3 millions de personnes**, dont la majorité sont des enfants. Le ministre des Finances **Bezaïel Smotrich** a déclaré : *“Pas un seul grain de blé n’entrera à Gaza.”* Cette déclaration est devenue une politique génocidaire. Dans les mois qui ont suivi, le territoire a sombré dans une **famine de phase 5**, le niveau le plus catastrophique selon la **Classification intégrée de la sécurité alimentaire (IPC)**.

En juillet 2025, les hôpitaux de Gaza étaient à court d'anesthésiques et de nourriture, les médecins s'effondraient de faim pendant les opérations, et des dizaines d'enfants étaient déjà morts de malnutrition. “Nous soignons les autres alors que nous-mêmes avons besoin de soins”, a écrit le **Dr Fadi Bora**, chirurgien à Gaza, après un quart de 12 heures à jeun. Ce n'est pas une perturbation due à la guerre - c'est une **famine délibérée**, utilisée comme arme politique.

Le cas juridique : Violations claires par Israël

En tant que **puissance occupante**, Israël est légalement tenu, en vertu de l'**article 55 de la quatrième Convention de Genève**, d'assurer l'approvisionnement en nourriture et en fournitures médicales. Au lieu de cela, il a bloqué, bombardé et contrôlé toute l'aide entrant à Gaza.

Selon le **droit international humanitaire coutumier**, la **famine des civils comme méthode de guerre** est un **crime de guerre** (Statut de Rome, article 8(2)(b)(xxv)). C'est également une violation grave de l'**article 3 commun** des Conventions de Genève, qui interdit la “violence contre la vie et la personne”, y compris les actes causant la mort par privation.

Israël est également en **Violation des mesures provisoires émises par la Cour internationale de justice (CIJ) en janvier et mars 2024**, qui lui ordonnaient de permettre l'aide humanitaire et d'empêcher les actes contribuant au génocide. Ces mesures sont contraintes. Israël les a ouvertement ignorées.

La responsabilité internationale de protéger

Au-delà des obligations d'Israël, tous les États membres de l'ONU sont liés par la **Convention sur le génocide**, qui exige la **prévention** du génocide - et non seulement sa punition après coup. Le **Jugement de la CIJ de 2007 dans l'affaire Bosnie contre Serbie** a confirmé cette obligation : les États peuvent être tenus responsables s'ils ne prennent pas de mesures alors qu'ils avaient la capacité d'intervenir.

Le cadre de la **Responsabilité de protéger (R2P)** renforce cela : lorsqu'un État est unwilling ou incapable de protéger sa population - ou pire, est le perpétrateur - la communauté internationale **doit** agir. À Gaza, le monde n'a pas agi. Il a permis.

La chronologie est importante : Aucun largage aérien de mars à juillet 2025

Il est important de corriger une idée fausse courante : **aucun largage aérien n'a eu lieu de mars à juillet 2025**. Pendant les premiers mois critiques du siège israélien - lorsque les conditions de famine se sont rapidement aggravées - **Israël a refusé d'autoriser tout largage aérien**, et la plupart des pays s'y sont conformés.

Ce n'est que le **27 juillet 2025**, sous une immense pression internationale et après que des images d'enfants squelettiques et d'hôpitaux effondrés soient devenues indéniables, que les largages aériens ont repris. Cela signifie que les **144 premiers jours** du siège se sont écoulés **sans aucune livraison aérienne d'aide**.

Largages aériens documentés depuis le 27 juillet 2025

Les registres disponibles indiquent ce qui suit :

Date	Pays impliqués	Quantité d'aide	Type d'avion (si connu)
27 juillet 2025	Jordanie, Émirats arabes unis	25 tonnes	Non spécifié
31 juillet 2025	Probablement Jordanie, Émirats arabes unis	43 colis d'aide	Non spécifié
1er août 2025	Espagne, France, Allemagne, Égypte, Jordanie, Émirats arabes unis, Israël	126 colis (~57 tonnes)	Mélange : C-130 et A400M confirmés

Ces livraisons - bien qu'impliquant **plusieurs nations et des avions modernes** - restent **grossièrement insuffisantes**. L'ONU estime qu'il faut **2 000 à 3 000 tonnes par jour** pour répondre aux normes humanitaires minimales à Gaza. Les **57 tonnes livrées le 1er août** représentent **moins de 3 %** de cette exigence.

Pont aérien de Berlin vs largages aériens à Gaza : Une comparaison factuelle

Opération	Vols/jour	Tonnes/jour	Durée totale	Avions utilisés
Pont aérien de Berlin (1948-49)	~541	~4 978	15 mois	C-47 (3,5 tonnes), C-54 (10 tonnes), Avro York
Largages aériens à Gaza (2025)	~2-4 (unique-ment depuis le	22-57 (pic)	1 semaine (en cours) jusqu'à 37 tonnes)	C-130, A400M (charge utile

Opération	Vols/jour	Tonnes/jour	Durée totale	Avions utilisés
			27 juillet)	

Malgré les **avions modernes** et une **logistique supérieure**, les largages aériens à Gaza restent des **gestes symboliques**, et non des interventions stratégiques. Le pont aérien de Berlin a soutenu **2,2 millions de personnes** pendant plus d'un an avec des **avions plus anciens et plus petits** dans un environnement d'après-guerre. La population de Gaza est presque identique, mais la réponse internationale est **d'ordres de grandeur inférieure**, malgré des capacités bien plus importantes.

Pourquoi cela compte : Les largages aériens sont un écran de fumée

Le contraste est accablant. À Berlin, le monde a **défie une superpuissance** pour sauver une ville. À Gaza, le monde **se plie à une puissance régionale** au point de devenir complice.

Les largages aériens d'aujourd'hui ne sont pas des solutions réelles, mais des **outils de relations publiques** - un moyen pour les gouvernements occidentaux de **calmer l'indignation nationale** sans confronter directement le siège d'Israël. Ce sont un **écran de fumée**, pas une stratégie.

La CPI et la CIJ demanderont : A-t-on fait assez ?

Le règlement de comptes juridique viendra. Lorsque la **Cour pénale internationale (CPI)** et la **Cour internationale de justice (CIJ)** évalueront la famine à Gaza, elles demanderont :

“A-t-on fait assez, et aurait-on pu faire plus tôt ?”

La réponse sera :

“Trop peu. Trop tard. Et délibérément.”

- **Trop peu** : L'aide livrée était **une fraction de ce qui était possible**, même avec des avions modernes et une coordination internationale.
- **Trop tard** : Elle a commencé **seulement après que l'indignation mondiale a atteint son apogée**, et après que la famine ait déjà atteint des **niveaux catastrophiques et irréversibles**.

Ce verdict ne condamnera pas seulement Israël. Il **impliquera les gouvernements qui ont permis cette atrocité** :

- Les **États-Unis**, pour avoir protégé Israël diplomatiquement et fourni des armes
- **L'Allemagne**, pour avoir bloqué un langage de cessez-le-feu et exporté des biens militaires

- Le Royaume-Uni, pour avoir fourni une aide symbolique tout en refusant de défier le siège
- Et d'autres qui ont permis que la famine devienne une stratégie.

L'Histoire ne les absoudra pas

En 1948, le monde a organisé le plus grand pont aérien humanitaire de l'histoire. En 2025, il a laissé **une population entière mourir de faim**, offrant des largages aériens symboliques **seulement après** que des enfants émaciés aient rempli les écrans et les chronologies.

Le règlement de comptes viendra - dans les **salles d'audience**, dans les **archives**, et dans le **jugement des générations futures**.